


DEVENIR INFIRMIER(E)

A L'IFSI-IFAS D'AMBOISE





La formation des infirmiers s'organise autour de l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014, relatif au DEI (Diplôme d'État d'Infirmier) :

L'exercice de la profession d'infirmier comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et de leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation pour la santé.

Dans l'ensemble de ces activités, les infirmiers sont soumis au respect des règles professionnelles et notamment au secret professionnel.

Ils exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif. L'infirmier exerce sa profession dans le respect de la vie et de la personne humaine.

Ils respectent la dignité et l'intimité du patient et de la famille.

Conditions d'accès à la formation



- ✓ Être âgée de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection
- ✓ Avoir réussi les épreuves de sélection

Les épreuves de sélection



Pour les bacheliers :

➤ 2 épreuves écrites d'admissibilité de 2 heures chacune notées sur 20 points

- Épreuve de culture générale
- Épreuve de tests d'aptitude

➤ 1 épreuve orale d'admission de 30 mn notée sur 20 points:

- Exposé à partir d'un texte concernant le secteur sanitaire et social
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession

Les épreuves de sélection



Pour les titulaires du diplôme d'État d'Aide-Soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture justifiant de 3 ans d'exercice professionnel :

- Épreuve écrite d'admission de 2 heures notée sur 30 points avec l'analyse de 3 situations professionnelles faisant l'objet de questions
- Dispense de l'épreuve orale



Durée et caractéristiques

La formation



La formation dure 3 ans, répartie sur 120 semaines, soit 4200 heures d'enseignements théoriques et cliniques en institut de formation et en stage :

- Enseignements en institut de formation : 60 semaines, soit 2100 heures
- Enseignements en stage clinique : 60 semaines, soit 2100 heures.

Le référentiel de formation a été construit après élaboration :

- D'un référentiel d'activités infirmières (9 domaines d'activités)
- D'un référentiel de compétences infirmières (10 domaines de compétences)

Unités d'enseignement



A chacune des 10 compétences correspondent des unités d'enseignement. Elles sont soit :

- Constitutives du savoir infirmier
- Contributives au savoir infirmier
- D'intégration des savoirs infirmiers
- Des méthodes de travail

Au total, le référentiel de formation comprend :

- 59 unités d'enseignement en institut sous forme de CM, TD, TPG
- 6 stages cliniques (dont 2 sont découpés, soit 8 stages)

Les 10 compétences infirmières



- 1) Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- 2) Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- 3) Accompagner une personnes dans la réalisation de ses soins quotidiens
- 4) Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- 5) Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- 6) Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- 7) Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- 8) Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- 9) Organiser et coordonner des interventions soignantes
- 10) Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Les stages



2100 heures de stage réparties comme suit :

- 1ère année : 3 stages de 5 semaines
- 2ème année : 2 stages de 10 semaines
- 3ème année : 3 stages de 10, 8 et 7 semaines

Ils ont lieu dans 4 domaines différents:

- Soins de courte durée
- Soins en santé mentale et psychiatrie
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie



Évaluations et obtention du diplôme

Évaluations durant la formation



Chacune des 10 compétences s'obtient de façon cumulée:

- Validation de toutes les unités d'enseignement en lien avec la compétence
- Acquisition de l'ensemble des éléments de chacune des compétences lors des stages

Diplôme



Suivi de l'intégralité de la formation
(cours obligatoires et stages)

+

Validation de l'ensemble des unités d'enseignement

+

Validation des 10 compétences

=

Diplôme d'Etat d'infirmier(e)
(attribution du grade universitaire Licence)





Domaines d'exercice et formations complémentaires

Domaine d'exercice professionnel



Publics et domaines très variés :

- Hospitalier (courte ou longue durée)
- Domicile
- Santé mentale et psychiatrie
- Addictologie
- Soins de suite et de réadaptation
- Entreprise
- Scolaire
- Humanitaire
- Armée
- Carcéral

Formations complémentaires



Formations complémentaires possibles :

- Puéricultrice
- IBODE
- IADE
- Cadre de santé
- Diplômes Universitaires (douleur, soins palliatifs...) ou Master
- Suite au Master, Doctorat / autres filières



Concours

Concours



Vous trouverez toutes les modalités concernant le concours sur le lien suivant:

<http://www.infirmiers.com/concours-ifsipresentation-concours/conditions-acces-au-concours-admission-en-ifsipresentation-concours-infirmier.html>

Pour toute information sur le concours pour l'IFSI, veuillez vous rendre sur notre site internet sur l'onglet « Les concours » puis « Concours d'entrée à la formation infirmière » ou cliquez sur l'image suivante :



L'équipe de l'IFSI-IFAS d'Amboise sera heureuse de vous accueillir !

Vous pouvez nous contacter par notre site internet ([cliquer ici](#)), au [02 47 23 30 00](tel:0247233000) ou bien à l'adresse suivante:

secretariat@ifsi-amboise.fr

